

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

N° : 200-06-000134-117

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT : 9 h 03
FIN : 9 h 22

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

Art. 11 RPCS (district de Québec)

Par Teams ☒

Demande JEAN-PAUL DUPUIS et FRANCIS TREMBLAY

Défense DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE et
DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.

Salle : 3.03

Québec, le 21 janvier 2026

L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, J.C.S.
(JL 3751)

Demande

☒ présent ☐ absent

M^e Philippe H. Trudel
Trudel, Johnston & Lespérance

Défense

☒ présent ☐ absent

M^e Isabelle Vendette
M^e Jean Lortie
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., S.R.L.

NATURE DE LA CAUSE : Conférence de gestion sur une demande en
déclaration d'incapacité

GREFFIÈRE : Gisèle Goudreault (TG 2276)

09 h 03

Appel de la cause et identification.

La juge s'adresse aux procureurs.

Me Trudel demande la permission de la Cour pour transmettre des documents
prédatés de juillet 2025 à leurs nouveaux avocats (analyses, mémos, opinions).

Il y a présentement trois cabinets en lice.

La partie adverse ne s'oppose pas à ce que des informations prédatées de juillet
2025 soient transmises au nouveau cabinet mais a des réserves pour certains
documents.

9 h 11

Me Lortie consent à la communication des documents prédatés de juillet 2025,
mais doit s'assurer que Me Charest-Beaudry n'est pas impliqué dans le

Cause **200-06-000134-117**

9 h 13

processus. Parmi les documents qui seront communiqués, Me Lortie veut s'assurer qu'il n'y aura pas de données confidentielles de Desjardins.

Me Trudel confirme que Me Charest-Beaudry n'est plus impliqué de quelque façon dans cette affaire.

Me Trudel va confirmer que les cabinets qui auront reçu les informations sont tenus à la confidentialité.

Me Vendette a une réticence étant donné qu'elle ne connaît pas le nom des cabinets qui seront mandatés.

La juge suggère aux avocats qu'ils se parlent afin de déterminer les informations qui seront communiquées aux cabinets qui seront mandatés. Si ces derniers ne s'entendent pas, c'est la juge qui tranchera.

Il est convenu que tous sont prêts à collaborer pour que le dossier chemine, mais qu'il y a des choses à vérifier afin de protéger des informations. Les avocats vont discuter ensemble à ce sujet d'ici le 30 janvier 2026.

Échange.

Me Trudel va vérifier si les bureaux éventuels ont des dossiers avec Desjardins ainsi que toutes ses filiales.

Une nouvelle gestion est fixée au 19 février 2026, à 9 h, par Teams.

9 h 22

Fin de l'audience.



Gisèle Goudreault, g.a. (TG 2276)